

François Guillou, résistant de Pouldavid, fusillé par les allemands



François Guillou est né le 18 août 1918, rue Laënnec, à Pouldavid, fils de Séverin Armand marin-pêcheur et de Thérèse Jeanne Alexis LE BRUN. Il exerçait le métier de journalier agricole et de manœuvre.

Depuis le 1er juillet 1943 il faisait partie des FTP, dans la compagnie Kléber de Douarnenez.

Un câble téléphonique souterrain reliant Quimper à Audierne qui passait à proximité de la ferme où il était employé, fut coupé près du moulin de Kerguesten à Pouldavid.

Sur dénonciation, Mathieu CALVEZ fut arrêté, mais celui-ci parvient à s'évader. Soupçonné d'avoir participé au sabotage, François GUILLOU est appréhendé à son domicile par la Feldgendarmérie le 20 octobre, en tant que franc-tireur, pour sabotage des lignes téléphoniques de la Werhmarch. Sont témoins de son arrestation Mmes GOURRET et LE ROUX de Pouldavid. Il est interné à la prison de Mesgloaguen jusqu'au 30 octobre puis à l'école Saint-Charles de Kerfeunteun du

31 octobre au 17 janvier 1944.

A son procès le 17 décembre 1943 ou le 7 janvier 1944 suivant les sources, à moins qu'il y ait eu deux procès ; étant quasiment aveugle, il est condamné à mort par le tribunal militaire allemand FK 752 de Quimper pour « complicité d'acte de sabotage de sectionnement d'une ligne téléphonique souterraine » ayant fourni à un camarade les moyens de commettre cet acte.

La préfecture du Finistère signale cette condamnation aux Hautes Autorités françaises et les prie d'intervenir auprès du Commandement Allemand « afin d'obtenir que cette sévère condamnation ne soit pas exécutée et qu'elle soit transformée en une peine préventive ». L'Ambassadeur de France, Secrétaire d'État auprès du chef du Gouvernement est sollicité pour cette démarche à plusieurs reprises.

Toutes ces démarches demeurent vaines et le jugement est exécuté le 17 janvier 44 à Plomelin ainsi que BOUÉDEC du Petit Carhaix qui sera inhumé dans le cimetière de Pluguffan. François GUILLOU fut inhumé dans le cimetière de Plomelin 5è rangée à droite de la porte, la dernière tombe le long du mur nord.

Le 15 octobre 46 le Ministère des Anciens Combattant et Victimes de Guerre confirmait l'attribution du titre « d'interné résistant » à François GUILLOU. Par la suite, le maire de Plomelin en référence à la lettre du 25 octobre 46 signalait que l'inscription « mort pour la France » avait été inscrite sur son acte de décès.

Sources.

- Archives Départementales du Finistère. Fond Waquet.
- S.H.D. Vincennes, dossier GR 16 P 279713. Homologué FFI & DIR
- S.H.D. Caen. Pôle archives des victimes des conflits contemporains, dossier AC 21P 460337.

Extrait de LE TELEGRAMME du 16-10-1944

*Une victime des boches, **François GUILLOU***

Au début d'octobre 1943 un câble souterrain était coupé 1 km du Moulin de Kerguesten en Pouldavid. Les Allemands sur dénonciation procèdent à l'arrestation de Mathieu CALVEZ qui s'évade. Ils arrêtent François GUILLOU, infirme, qui avoue sous la torture. Il fut condamné à mort, fusillé le 24/01/1944, inhumé à Plomelin.

Note : La plupart des sources s'accordent pour dater l'exécution au 17 janvier.

Transcription de la lettre de François GUILLOU à ses parents écrite le jour de son exécution le 17 janvier 1944

Mes Chers Parents,

Je viens de savoir, il y a quelques instants, que mon recours en grâce a été refusé; on m'a averti que j'allais mourir cet après-midi. J'ai vu un prêtre, je me suis confessé et j'ai communié. Je suis prêt maintenant à marcher dans la mort sans trembler, car je veux mourir pour mon pays, pour qu'il ait la paix et qu'il vive dans l'union.

Je vais mourir alors que je n'ai rien fait de mal, mais comme le Christ mourut sur la Croix alors qu'il était le Juste, pour nous sauver, je meurs pour que mon pays soit sauvé, pour que vous soyez heureux en famille.

Mes Chers Parents, je vous demande pardon de vous avoir fait de la peine si souvent, je demande pardon à tous ceux à qui j'aurais fait du mal. Je veux mourir en bon chrétien et en bon Français. Prenez courage mes Chers Parents. Pour moi la vie a été courte, mais un jour nous nous reverrons au ciel. Quand vous aurez reçu cette lettre, je ne serai plus sur cette terre. Aussi je vous demande de bien prier pour moi, de faire dire des messes pour le repos de mon âme.

Mes Chers Parents, je dois 24 francs chez Madame MAZEAS. Dites à Napoléon CERBON d'aller les rendre.- Veuillez bien remercier René GALL de tout ce qu'il a fait, du pain qu'il m'a envoyé; dites-lui que je lui demande pardon du coup que je lui avais fait quand son père est mort.

Mes Chers Parents, je pardonne à tous ceux qui ont pu me vouloir du mal, je demande qu'après ma mort il n'y ait aucune vengeance. Je veux que ma mort ne soit souillée d'aucune tache. Je veux mourir en bon Breton, en bon Français, en bon Chrétien.

Adieu, mes Chers Parents, je souffre de ne plus vous revoir, mais au Ciel on se reverra. Priez, priez pour moi.

Votre fils qui vous aime jusqu'à la mort.

FRANCOIS

Note : François GUILLOU était infirme, presque aveugle, il lui aurait été difficile d'écrire une telle lettre. Sans doute a-t-elle été rédigée sous sa dictée, peut-être par le chanoine LE STER alors confesseur à la prison Saint Charles.

Les autorités allemandes informent le Préfet de l'exécution de François GUILLOU (Transcription Alain LE GRAND - AD Finistère - 208J)

Guericht dei FeldKommandatur 752 ... Quimper le 18 janvier 1944
Mr le Préfet du Finistère,
Objet - Affaire pénale François Guillou

" Le tribunal est informé de ce que le ressortissant français François Guillou de Pouldavid, né à Pouldavid le 18/08/1918, en dernier lieu incarcéré à la prison militaire de l'armée allemande à Quimper a été condamné à mort par jugement exécutoire du Tribunal militaire. Le présent jugement a été mis à exécution le 17 janvier 1944. Guillou a été inhumé au cimetière de Plomelin 5e rangée à droite de la porte, dernière tombe le long du mur nord. "

Signé : illisible - Kriegsgerichtsrat

Les autorités françaises interviendront en sa faveur pour une commutation de peine, à plusieurs reprises. Mais toutes les démarches resteront sans résultat.